

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 30 JANVIER 2018

Date de convocation : 23/01/2018

Présents : Mmes et M., Nathalie BOSVIEL, Maurice GALLET, Fabienne JAILLET, Guy LACROIX, Catherine MAIGNAN, Marie-Hélène MARECHAL, Michel MONNOYEUR, Magalie MEUNIER, Hervé PAGET.

Absents non excusés :

Pouvoirs : Philippe BERNARD pouvoir à Maurice GALLET, Antoine BORNOT pouvoir à Nathalie BOSVIEL ;

Secrétaire de séance : Marie-Hélène MARECHAL

1) Instruction des autorisations d'occupation du sol : convention

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de confier, par convention avec le PETR, l'instruction des autorisations d'occupation du sol déposées sur son territoire.

2) Convention SIDEC : numérisation état civil

Afin de sécuriser la conservation des registres d'état civil notamment en réduisant leur manipulation, et également en donnant un meilleur accès aux usagers, le SIDEC propose la numérisation de l'état civil via un groupement de commande. Le conseil municipal approuve cette numérisation des actes depuis 1793 pour 0,40 € par acte et 460 € de mise en service du logiciel.

3) Intercommunalité : information sur les compétences

Dans le prolongement du conseil municipal du 23 octobre 2017 Mr le Maire précise les compétences telles qu'elles ont été validées en conseil communautaire du 20 décembre 2017.

4) Intercommunalité : souhait de Baume les Messieurs

La commune de Baume les Messieurs a émis le souhait d'être rattaché à ECLA plutôt qu'à la communauté de communes Bresse Haute Seille. ECLA a validé cette demande en conseil communautaire du 20 décembre, en conséquence chaque commune membre doit se prononcer sur cette question. Après examen de la demande, le Conseil municipal, après délibération (10 voix POUR et une abstention), émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Baume les Messieurs au sein d'ECLA.

5) Réparation du tracteur

La réparation de la boîte à vitesses du tracteur, appartenant pour moitié à la commune du Pin et de Chille, s'est élevée à 15 626.36 € TTC réglé par la commune de Chille. L'assurance du véhicule (SMACL) a accordé une aide exceptionnelle par le biais du fond de solidarité, et a versé à la commune 6 700 €. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents, décide que la commune du Pin remboursera la moitié du montant TTC restant dû soit 4 463.18 € TTC.

6) Subvention classe de mer

Une demande de subvention a été déposée par l'école élémentaire Richebourg concernant l'organisation d'une classe de mer. Un élève de Chille est concerné par ce séjour qui aura lieu du 23 au 30 avril 2018. Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 membre ne prenant pas part au vote), le conseil municipal décide d'attribuer une aide de 50 € à l'école Richebourg pour ce séjour.

7) Informations et questions diverses

- Charlotte BERNARD est championne de France de Gymnastique
- Chemin des Vaches : les sapins ont été coupés par le propriétaire
- Hervé Paget et Pierre Pernot ont réparé l'abri bus
- Chemin des Lilas : réception des travaux effectuée le 30 janvier 2018
- Chemin des Combes :
 - 1- en prolongement du chemin de montadret accord pour faire abattre 2 peupliers
 - 2- partie comprise entre le chemin des Combes et le camping : accord pour défricher cette partie, un rdv sur place est prévu avec Mr Lacroix propriétaire riverain.
- Vente du bois de châtaignier vers l'atelier.